

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ
CDEP - Centre Droit éthique et procédures
SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :
Université d'Artois

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025
VAGUE E



Au nom du comité d'experts :

Jean-Christophe Saint-Pau, président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Boulter, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Jean-Christophe Saint-Pau, Université de Bordeaux

Expert(e)s : Mme Carine Jallamion, Université de Montpellier
Mme Valerie Lasserre-Kiesow, Le Mans Université
M. Jean-Christophe Saint-Pau, Université de Bordeaux

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. Tanguy Pasquiet-Briand

REPRÉSENTANTE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

Mme Anne-Gaëlle Weber, université d'Artois

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre Droit Éthique et Procédures
- Acronyme : CDEP
- Label et numéro : UR 2471
- Composition de l'équipe de direction : M. Hugues Hellio

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

Le CDEP est une unité de recherche en science juridique qui regroupe l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'UFR de droit Alexis de Tocqueville de l'Université d'Artois.

Elle regroupe les disciplines des sections CNU 01 (Droit privé et sciences criminelles), 02 (Droit public), 03 (histoire du droit) et 04 (Science politique).

Les axes et projets de recherche de l'unité sont cependant pluridisciplinaires. Sont ainsi mobilisées d'autres sciences humaines et sociales, mais également des sciences et techniques et des sciences médicales.

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le CDEP traite plusieurs thématiques scientifiques : protection de la personne, protection du patrimoine, protection du territoire et de l'environnement, intelligence artificielle, genre.

La première thématique historique qu'est la protection de la personne est désormais intitulée « Personnes, vulnérabilité et lien social ». Elle se décline autour des enjeux d'égalité femme-homme et est particulièrement portée par le projet HLJP Genre (La loi et la jurisprudence répressives, sous le prisme des rapports sociaux de sexe - XIXe - XXIe siècle), financé par un contrat ANR pour une période allant de 2021 à 2025, de la rupture du contrat de travail et de la personne privée de liberté.

Le second axe de recherche est intitulé « Territoire, environnement, transition ». Il permet de développer des thématiques de recherche relatives à la protection du territoire et de l'environnement. Les travaux visent d'une part le droit des collectivités territoriales, en particulier la cohésion des territoires et l'intercommunalité, et d'autre part le droit de l'environnement, en particulier les questions de transition et développement durable, du changement climatique ou encore des rapports entre le droit et l'éthique de la nature.

Le troisième axe se centre sur l'intelligence artificielle saisie par le droit, en lien avec la chaire ANR IA Responsable lancée en avril 2019. Il implique des travaux relatifs au droit, à l'éthique et à l'acceptabilité sociale de l'intelligence artificielle.

Les dernières thématiques sont relatives à la compliance et à la participation des citoyennes et des citoyens au débat et à la décision publique, ainsi qu'au noviciat en politique

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Créée en 1998, sous le nom de Centre éthique et Procédure (CEP), l'unité de recherche a été rebaptisée en 2015 Centre Droit Éthique et Procédure (CDEP). Elle a été créée à partir des thématiques originelles de la judiciarisation des rapports sociaux et de l'importance de l'éthique dans la création de la norme. Le CDEP s'est développé principalement autour du thème de la personne et de la justice, mais aussi des droits fondamentaux et du droit de l'environnement dans des perspectives de droits interne, privé comme public, européen et international.

Le CDEP est installé dans les locaux de la faculté de droit Alexis de Tocqueville à Douai, localisation qui permet de tisser des liens privilégiés avec les juridictions judiciaires et administratives de la ville.

Les recherches développées en droit et éthique de l'intelligence artificielle au titre de la chaire ANR IA Responsable sont réalisées en lien avec le Centre de recherche en informatique de Lens (CRIL), hébergée à la faculté des sciences de Lens.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

LE CDEP s'inscrit dans les quatre Domaines d'Intérêt majeurs (DIM) de l'Université d'Artois, principalement le DIM 3 Lien social et vulnérabilités, le DIM 2 patrimoines, territoires et transculturalités, le DIM 4 Intelligence artificielle et marginalement le DIM 1 L'éco-efficacité énergétique : Habitat, Logistique, Systèmes électriques.

Le CDEP participe au programme d'Investissement d'Avenir 4 Excellences sous toutes ses formes obtenu par l'Alliance A2U en 2023, regroupant l'Université d'Artois, l'Université de Picardie Jules Verne et l'Université du Littoral-Côte d'Opal, avec le projet Maîtriser les applications de l'intelligence artificielle (MAIA).

L'environnement de la recherche comporte la maison européenne des sciences de l'homme et de la société (MESHS) située à Lille et dont le CDEP est membre.

Enfin, les juridictions judiciaires et administratives de Douai sont associées à la politique scientifique.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2023

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	7
Maîtres de conférences et assimilés	15
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	1
Sous-total personnels permanents en activité	23
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	4
Personnels d'appui non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	29
Sous-total personnels non permanents en activité	33
Total personnels	56

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2023. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
U ARTOIS	22	0	1
Total personnels	22	0	1

AVIS GLOBAL

L'avis global est extrêmement positif, malgré quelques critiques. L'unité présente en effet des points forts significatifs. La structuration de ses axes scientifiques est coordonnée avec la stratégie de l'établissement et lui permet de répondre avec succès à des APP de grande ampleur sur des thématiques innovantes (IA, Genre). Ces projets lui permettent de lever des ressources propres importantes. L'organisation institutionnelle est claire, respectueuse de la parité, sensible aux risques psychosociaux et à l'impact environnemental de la recherche. L'attractivité de l'unité est remarquable. Elle est scientifique, avec de nombreuses manifestations (cinq colloques internationaux, neuf colloques nationaux) et l'obtention de deux financements ANR sur les thématiques de l'IA et du Genre, obtenus en 2019 et en 2021. L'attractivité est également humaine avec l'accueil, au cours de la période considérée, de trois nouveaux professeurs, un maître de conférences et des postdoctorants. À noter, également, l'existence d'une prime d'installation pour les nouveaux arrivants dont l'intégration dans des projets de recherche existants est facilitée.

La production scientifique de l'unité satisfait aux critères de qualité, de rigueur et de nombre. À ce titre, le portfolio est très substantiel. Le choix de sujets porteurs d'intérêt national et international très fortement soutenus par de nombreux financements donne une grande visibilité et une véritable identité à l'unité. La qualité et le niveau scientifique des membres du CDEP se mesurent notamment au regard du nombre d'enseignants-

chercheurs ayant des responsabilités éditoriales dans neuf revues universitaires ou nationales, telles que les *Archives de politique criminelle*, la *Revue Trimestrielle de Droit européen* ou la revue *Intersections*, *Revue semestrielle Droit & Genre*. Aussi, pendant la période évaluée, les membres du CDEP ont collectivement publié sept ouvrages individuels (p. ex. *Droit et éthique de la nature sauvage* dans l'Union européenne, Bruylant, Bruxelles, 2021), chez des éditeurs de renommée européenne et nationale tels que Bruylant, Mare & Martin et Artois Presses Université (p. ex., *Alcool et Droit*, Mare et Martin, 2028 ; *La cohésion des territoires : de nouveaux mots pour panser les maux*, Berger-Levrault, 2022), 45 chapitres d'ouvrage et 103 articles scientifiques dans des revues d'envergure nationale (Lexbase Social, Les Petites Affiches, AJDA, *Revue Droit & Littérature*) et internationale (*Journal International de Bioéthique et d'Éthique des Sciences*, *The International Journal of Medical Robotics and Computer Assisted Surgery*). Il faut également mentionner une vingtaine de publications plus spécifiques (cinq articles diffusés sur des blogs scientifiques et une entrée de dictionnaire, notamment).

L'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société est enfin très remarquable. D'abord, l'unité a noué des partenariats solides et fructueux avec les institutions judiciaires de Douai, en particulier la Cour d'appel et la Cour administrative d'appel. Ensuite, elle participe également à l'élaboration d'un guide destiné aux industriels en matière d'intelligence artificielle. Enfin, elle a contribué à la réalisation de documentaires destinés au grand public. Elle joue véritablement son rôle sociétal.

Certains points faibles peuvent toutefois être observés.

Le développement de la recherche conventionnée, qui est un atout, est aussi et en l'occurrence la source de vulnérabilités. La dotation récurrente de l'unité apparaît résiduelle au regard des ressources propres engendrées par les APP, suscitant alors une dépendance. Surtout, l'encadrement administratif n'est pas adapté aux réalisations et aux ambitions de l'unité d'autant que des risques psychosociaux ont été identifiés. La maison de la recherche n'est pas suffisamment dotée pour accompagner le développement substantiel de la recherche conventionnée. À terme, le projet scientifique ambitieux risque de ne pas pouvoir être réalisé, d'autant que chaque contrat de recherche constitue un écosystème, porté par un enseignant-chercheur différent.

Un autre point faible concerne les doctorants dont la diversité disciplinaire et statutaire est un facteur de complexité. Leur accompagnement n'apparaît pas comme une priorité de l'unité, dès lors que plusieurs actions ont été suspendues (petits déjeuners, journées de présentation des travaux) et que les doctorants ne sont pas accompagnés par l'unité dans leurs comités de suivi individuels. Les doctorants ne sont pas suffisamment intégrés aux projets de recherche (avec toutefois la volonté récente d'intégrer un contrat doctoral dans une demande de financement ANR), et leur rattachement aux axes de recherche n'est pas clair. Ils ne sont pas acteurs d'actions significatives. Les partenariats structurants de l'unité (juridictions, entreprises pour le guide de l'IA) ne se traduisent pas par des conventions Cofra ou des conventions Cifre. Les enseignants-chercheurs ne sont pas proactifs sur ce point, alors que l'unité dispose de quatorze HDR pour vingt doctorants, et pourrait donc accroître son vivier de doctorants.

Enfin, l'unité ne développe pas suffisamment de liens au sein de son environnement régional, en particulier avec d'autres unités de recherche et la MESHS.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

La première recommandation du précédent rapport, qui incitait l'unité à s'insérer dans les réseaux de recherche régionaux, de tisser des liens avec les autres unités de recherche d'université voisines et avec la MESHS, n'a pas été suivie d'effet. L'explication est institutionnelle car la fin de la Comue, qui a conduit à distinguer l'Université de Lille et les Universités de l'A2U, suppose une restructuration structurelle. Il existe par ailleurs des liens interpersonnels qui permettent de dépasser les freins institutionnels.

La seconde recommandation, qui visait à maintenir l'accompagnement des doctorants tout au long de leurs recherches, n'a pas davantage été suivie. Les petits déjeuners thématiques n'ont pas pu être maintenus en raison de la disponibilité relative des doctorants, et les journées de présentation des travaux mis en place avant la crise Covid n'ont pas été reconduites.

La troisième recommandation visant à renforcer l'équipe par des recrutements a été suivie. De même, la visibilité des recherches a été accrue par un recensement sur HAL. En revanche, l'IA a été maintenue comme un axe de recherche autonome, alors que le précédent rapport recommandait d'en faire un axe transversal, sans que ne soient clarifiées l'identité et la spécificité de la recherche dans ce domaine au sein de l'Université d'Artois.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

De manière concertée au sein de ses instances, Le CDEP s'est assigné des objectifs scientifiques cohérents, en développant ses recherches collectives et individuelles en lien immédiat avec les quatre Domaines d'Intérêt majeur (DIM) de l'Université d'Artois, et en partenariat avec les juridictions locales, tant judiciaires qu'administratives.

Appréciation sur les ressources de l'unité

Les ressources financières de l'unité sont déséquilibrées, entre faible dotation récurrente et fortes ressources liées à des conventions de recherche. Les ressources matérielles, fournies par l'UFR, sont satisfaisantes, sous réserve d'un accès à certaines bases de données. Les effectifs d'enseignants-chercheurs sont stables, avec des renouvellements et des progressions de carrière, mais l'encadrement administratif n'est pas adapté au développement de la recherche conventionnée.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

L'unité respecte la parité dans ces instances et développe des actions significatives de lutte contre les discriminations et les violences sexistes ou sexuelles (élaboration d'une charte). Elle promeut l'accompagnement de tous dans leur parcours professionnel et leur progression. Elle est attentive aux risques psychosociaux liés au développement de la recherche conventionnée. Elle développe quelques actions ponctuelles visant à quantifier les effets climatiques de l'activité de recherche.

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité a une vision claire de son environnement de recherche et tient compte de la politique de ses tutelles. Elle inscrit en effet sa politique scientifique dans les quatre Domaines d'Intérêt majeur (DIM) de l'Université d'Artois et répond à des appels à projets en lien avec ces thématiques : elle prend en compte les orientations scientifiques de la Région Hauts-de-France en vue de l'attribution de contrats doctoraux.

Elle décrit sa stratégie scientifique en fonction de ces DIM, menant par exemple des recherches liées à l'intelligence artificielle (DIM 4). Elle énonce également des objectifs scientifiques autonomes, avec par exemple des travaux sur le genre. L'unité associe l'ensemble des personnels à l'élaboration de sa politique de recherche, à travers un conseil de laboratoire et un comité de pilotage des axes de recherches, structure informelle réunissant toutes les coordinatrices et tous les coordinateurs d'axe à la direction de l'unité. Il existe par ailleurs une connexion entre l'UFR et l'unité de recherche, matérialisée par l'existence d'une commission scientifique et d'un représentant de l'UFR au sein du conseil de laboratoire.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité n'entretient pas de liens institutionnels avec les unités de recherche des universités environnantes, en particulier l'Université de Picardie Jules Verne et l'Université du Littoral-Côte d'Opale, avec lesquelles existe pourtant une alliance institutionnelle (A2U), ou encore l'Université de Lille. Les liens avec la MESHS sont également très ponctuels. Néanmoins, l'unité a conscience que la MESHS constitue un comptoir pour les projets de recherche et qu'elle permet de fédérer au-delà des freins institutionnels.

L'unité ne présente pas d'outils d'analyse des impacts économiques et sociétaux de sa politique scientifique (influence sur les décisions politiques, par exemple).

Elle ne dispose pas d'indicateurs permettant de mesurer l'incidence du développement de la recherche conventionnée sur la charge de travail des personnels d'appui à la recherche.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

Au-delà de sa dotation récurrente en augmentation, l'unité a répondu avec succès à plusieurs appels à projets leviers de ressources propres très importantes (ANR Chaire IA Responsable correspondant à un montant de 750 K€, ANR JCJC HLJP Genre pour un montant de 300 K€, Confiance AI SystemX équivalant à 84 K€). L'unité a également mobilisé le BQR.

L'unité dispose de locaux appropriés en lien étroit avec l'UFR (salle de documentation, salle des doctorants, amphithéâtre et salle des conseils pour les colloques).

Points faibles et risques liés au contexte

Le développement des ressources propres liées à la recherche conventionnée crée un fort déséquilibre entre les années et peut conduire à un essoufflement.

L'unité ne dispose pas d'un accès aux bases de données documentaires spécialisées. Si elle peut consulter les ressources nationales classiques, elle ne peut accéder à la documentation internationale, voire à certaines ressources nationales.

L'unité pourrait affecter une partie de ses ressources dans la perspective de favoriser l'émergence de thématiques distinctes des axes. Toutefois, le BQR permet aux enseignants-chercheurs de développer des recherches distinctes.

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité veille au respect de la parité et de l'égalité, les projets de recherche étant soutenus sans distinction de sexe et de position de carrière. Tous les membres sont accompagnés dans leur parcours professionnel. Sont observés un rééquilibrage professeurs/maitres de conférences avec deux postes au concours d'agrégation (Sections 1 et 2), deux recrutements en 46.3 (Sections 1 et 2) et deux repyramidages (Section 1).

L'unité est attentive aux conditions de travail des personnels et à la prévention des risques sociaux liés au développement de la recherche conventionnée.

L'unité a la volonté d'inscrire durablement ses activités de recherche dans le respect de l'environnement et a développé quelques actions ponctuelles en ce sens : recensement des déplacements et caractérisation en termes d'émission de gaz à effet de serre, suppression des bouteilles en plastique.

Points faibles et risques liés au contexte

L'encadrement administratif de l'unité est vulnérable. Structurellement, il est inadapté au développement de la recherche conventionnée. On recense un personnel dédié à l'unité à 4/5 de son temps de travail. L'apport des ingénieurs de recherche sur projet n'est pas clair et s'avère précaire. Conjoncturellement, les difficultés d'un personnel n'ont pas été anticipées. Le rattachement récent du secrétariat à la maison de la recherche du pôle d'Arras, sur un site distinct, a permis de mutualiser des compétences et de favoriser une fluidité des relations avec les services administratifs. Toutefois, la maison de la recherche d'Arras est insuffisamment dotée pour assurer le suivi des contrats de recherche qui nécessite de nombreux actes administratifs, de sorte qu'elle ne peut pas accompagner la trajectoire dynamique de l'unité. Par ailleurs, l'éloignement géographique du secrétariat ne favorise pas le dialogue avec la direction de l'unité. De plus, la question de la répartition du temps de travail de l'agent entre les deux sites se pose.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

L'attractivité de l'unité est remarquable, notamment du fait des succès obtenus lors de réponses à des appels à projets compétitifs (deux financements par l'Agence nationale de la recherche). L'unité dispose ainsi de ressources propres importantes qui lui permettent de multiplier les manifestations scientifiques et d'attirer de nouveaux enseignants-chercheurs. Il faut toutefois que les moyens humains suivent et que l'unité dispose de personnels d'appui à la recherche au statut pérenne, afin d'exécuter dans le temps les importants budgets alloués.

- 1/ *L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*
- 2/ *L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*
- 3/ *L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*
- 4/ *L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

Trois importants points forts doivent être soulignés.

Premier point fort : l'unité est d'abord attractive par son rayonnement scientifique et son insertion dans l'espace européen de la recherche. Ainsi, au cours de la période considérée, l'unité a multiplié les manifestations scientifiques de toute nature (colloques internationaux, journées d'étude, colloques des doctorants). Cinq colloques internationaux ont notamment été organisés entre 2019 et 2023 (*Les données et leurs usages dans les technologies du numérique*, 2019 ; *L'autonomie de la volonté dans les relations familiales*, 2020 ; *Governance of Artificial Intelligence in the European Union : Which Impact on European Consumers ?* 2022 ; *Discours juridique*,

genre et histoire, 2023 ; et *Décision humaine, décision de l'IA*, 2023). Neuf colloques et journées d'étude ont également été organisés en partenariat avec des unités d'autres universités françaises (Université de Lille, Université de Polynésie française, Université Polytechnique Hauts de France, Université Clermont-Auvergne, Universités de Lyon 2, de Paris 8, de Rennes, Côte d'Azur) ou internationales (Université d'Ottawa, Université du Luxembourg, Université de Libreville). L'unité veille aussi à assurer la publication des actes, grâce à la recherche de financements dédiés (BQR publication demandés à l'Université notamment), mais aussi grâce à l'utilisation de ressources numériques (site de l'unité, HAL...). L'unité a également obtenu deux financements ANR, pour la chaire IA Responsable et pour un projet consacré au genre (Rapports sociaux de sexe et systèmes juridiques et judiciaires, ANR HLPJ Genre), ce qui lui permet de disposer de ressources propres considérables et de mener une politique de recherche ambitieuse. Le rayonnement scientifique de l'unité tient encore aux responsabilités éditoriales de ses membres (aux Presses universitaires d'Artois, dans trois revues internationales et dans quatre revues nationales). L'unité s'est aussi efforcée de développer ses liens avec d'autres collègues ou avec des universités étrangères. L'unité a ainsi développé un partenariat privilégié avec l'Université de Calabre (deux colloques internationaux, professeurs invités, une thèse en cotutelle). Un programme de recherche a également été mis en place avec l'Université allemande de Tübingen (programme Erasmus+).

L'unité est également attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels : c'est là un deuxième point fort. Elle a ainsi accueilli, au cours de la période considérée, trois nouveaux professeurs, un maître de conférences et des postdoctorants, dont le recrutement a été rendu possible grâce aux financements de l'Agence nationale de la recherche. Il faut dire que l'unité s'est efforcée de redéfinir et d'élargir ses axes de recherche afin que chacun s'y reconnaisse et soit incité à s'y investir. Dans ce cadre, l'unité veille au bon accueil de ses nouveaux membres. Ainsi, l'unité utilise le dispositif prévu par l'Université « Prime à l'installation d'un nouvel enseignant-chercheur » et elle a demandé en plus de cela une « prime de démarrage » pour le Maître de conférences qui a récemment été accueilli (obtention de 6 K€). Les nouveaux enseignants-chercheurs, les postdoctorants et les doctorants sont aussi dotés de matériel informatique. Quant aux professeurs invités, ils donnent des conférences ou participent à des colloques. Pour ce qui concerne l'accompagnement dans la carrière, l'unité incite les maîtres de conférences à soutenir leur habilitation à diriger des recherches en valorisant celle-ci, puisqu'au cours de la période considérée l'unité a permis, par « repyramidation », à deux maîtres de conférences HDR d'intégrer le corps des professeurs d'université.

En guise de troisième point fort, l'unité est enfin attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs. Sur ce point, l'unité a mené une politique volontariste et a souhaité se conformer aux attentes de l'Université d'Artois, qui attribue une part variable de la dotation aux unités, en fonction du nombre de réponses et de succès aux appels à projets nationaux et internationaux. L'unité a ainsi obtenu les financements demandés puisque tous les projets qu'elle a soumis ont été retenus. Plus en détail, deux projets soumis par l'unité ont obtenu des financements de l'Agence nationale de la recherche (ANR) : il s'agit de l'ANR IA Responsable obtenu en 2019 et de l'ANR HLJP Genre, lancé en 2021. Dans le cadre de l'ANR consacrée à l'intelligence artificielle, un professeur a été recruté et a obtenu d'autres financements pour le projet System X, auprès du collectif français Confiance.AI (programme de recherche technologique français sur l'IA de confiance qui a pour mission de permettre aux industriels d'intégrer l'IA dans leurs systèmes). L'unité est enfin impliquée dans le Plan d'investissement d'Avenir (PIA4) obtenu par l'alliance d'universités A2U et plus particulièrement dans le projet MAIA (« Maîtriser les applications de l'intelligence artificielle »), projet financé à hauteur de onze millions € sur dix ans. Il faut ainsi souligner la belle dynamique de rayonnement et d'excellence créée par les succès en matière de réponse à des appels à projets ambitieux.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

Trois points faibles ou points d'attention peuvent être relevés.

Un premier point faible doit ici être relevé à propos du rayonnement scientifique de l'unité, qui apparaît menacé par les faibles ressources dont l'unité dispose pour ce qui est du personnel d'appui à la recherche. La personne en charge de l'appui à la recherche a souffert d'un trop grand accroissement de ses tâches du fait des succès remportés par l'unité en réponse à des appels à projets : elle a ainsi obtenu un arrêt maladie de longue durée, de plusieurs mois en 2021 et en 2023. Se sont ici révélés des risques psychosociaux que l'unité n'est pas en mesure de régler seule. La direction de l'unité a ainsi dû se charger elle-même de tâches d'exécution des budgets très chronophage pour lesquelles elle n'était pas formée. Elle a dû également consacrer un temps important à la formation de vacataires. L'aide fournie par les services centraux de l'Université et par la MESHS n'a pas été suffisante.

Un deuxième point faible est relatif à l'accompagnement des personnels par l'unité, en particulier des doctorants. Il est en effet dommage que l'unité ne puisse collaborer avec l'École Doctorale afin de mieux accompagner les doctorants, notamment lors des comités individuels de suivi des thèses. Il apparaît également que ceux-ci se connaissent peu et ne connaissent pas toujours leurs thématiques de recherche respectives, ce qui pourtant renforcerait la cohésion de l'unité.

Un troisième point d'attention tient enfin à ce que l'unité ne collabore pas suffisamment aujourd'hui avec la MESHS.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique de l'unité satisfait aux critères de qualité, de rigueur et de nombre. Malgré les difficultés relatives au manque de soutien administratif et aux risques psychosociaux, le CDEP est parvenu à ancrer une dynamique d'appel à projets sur plusieurs axes. Cette dynamique a permis d'augmenter les forces scientifiques du CDEP et d'installer dans la durée plusieurs thématiques de recherche d'envergure internationale. Mais la structuration de la recherche avec les réseaux locaux (dont avec la MESHS), européens et internationaux, n'a pas encore été conduite jusqu'à son terme.

- 1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.*
- 2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.*
- 3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Le premier point fort est la clarté des objectifs du CDEP. Tout d'abord, le CDEP a mené une politique de recherche volontariste et inclusive, en s'efforçant de mobiliser tous les enseignants-chercheurs spécialisés dans des champs disciplinaires variés autour de thématiques clairement distinguées. Ce volontarisme se mesure à la richesse de la production scientifique de l'unité. Pendant la période évaluée, ont en effet été publiés sept ouvrages individuels (p. ex. *Droit et éthique de la nature sauvage* dans l'Union européenne, Bruylant, Bruxelles, 2021), plusieurs ouvrages collectifs (p. ex. *Alcool et Droit*, Mare et Martin, 2018 ; *la cohésion des territoires : de nouveaux mots pour panser les maux*, Berger-Levrault, 2022), chez des éditeurs de renommée européenne et nationale tels que Bruylant, Mare & Martin et Artois Presses Université, 45 chapitres d'ouvrage et 103 articles scientifiques dans des revues d'envergure nationale (*Lexbase Social*, *Les Petites Affiches*, *AJDA*, *Revue Droit & Littérature*) et internationale (*Journal International de Bioéthique et d'Éthique des Sciences*, *The International Journal of Medical Robotics and Computer Assisted Surgery*). Il faut également mentionner une vingtaine de publications plus spécifiques (cinq articles diffusés sur des blogs scientifiques et une entrée de dictionnaire, notamment). En outre, le CDEP a développé une politique de recherche structurée sur la politique scientifique de l'université d'Artois fondée sur les quatre Domaines d'Intérêt majeurs. Enfin, il a conduit une politique de recherche dynamique lui permettant à la fois de renforcer des axes historiques (« personne, vulnérabilité et lien social », « protection du territoire et de l'environnement ») et de promouvoir de nouvelles thématiques de recherche aboutissant à la création d'un nouvel axe relatif à l'intelligence artificielle saisie par le droit.

Le deuxième point fort est le choix de sujets porteurs d'intérêt national et international très fortement soutenus par de nombreux financements, s'inscrivant dans la durée et moteur dans l'attraction et le recrutement des enseignants-chercheurs. L'axe relatif à l'intelligence artificielle saisie par le droit a commencé par l'attribution de la Chaire ANR IA Responsable, permettant le recrutement d'un postdoctorant et de deux professeurs. Le deuxième exemple concerne la thématique du genre rattaché à l'origine à l'axe « personne, vulnérabilité et lien social » et développée à la faveur d'une recherche ANR JCJC HLJP Genre permettant des recrutements fléchés d'un maître de conférences et d'un postdoctorant.

Le troisième point fort de la politique scientifique du CDEP a été d'équilibrer la production scientifique collective de ses membres entre ses trois principaux axes. Cette politique permet de répondre aux spécialités, intérêts et goûts scientifiques du plus grand nombre de ses membres, notamment les plus anciens qui n'ont pas toujours été recrutés sur les critères de leur spécialité scientifique.

Le quatrième point fort de la politique de recherche du CDEP est d'exploiter les richesses régionales et locales. Il a pris en compte les orientations scientifiques de la Région Hauts-de-France pour des contrats doctoraux et en structurant des partenariats de proximité avec les juridictions douaisiennes (CA et CAA). Il a de plus construit des partenariats ponctuels avec d'autres institutions régionales, notamment des laboratoires de l'Université de Lille dans le cadre le plus souvent de journées d'étude.

Le cinquième point fort de la politique du CDEP a été de soutenir une recherche internationale de haut niveau, en soutenant l'organisation de colloques internationaux pluridisciplinaires et de grande qualité scientifique, en moyenne un colloque international par an. Il a également soutenu une politique de rapprochement avec l'Université italienne de Calabre, partenaire privilégié de la tutelle.

Le sixième point fort de la politique de recherche du CDEP a été de développer une politique vigoureuse de réponse à des appels à projets, suivant en cela la politique d'incitation de l'Université d'Artois.

Le septième point fort de la politique du CDEP est d'augmenter le nombre de ses contrats doctoraux dans le cadre de ses partenariats régionaux et de ses contrats postdoctoraux (avec les supports des AAP).

Le huitième point fort de la politique scientifique du CDEP a été sa vigilance relative à la cohérence, la spécificité et la qualité des travaux menés dans chacun des axes de l'unité de recherche, par la constitution de binômes paritaires. La qualité et le niveau scientifiques des membres du CDEP s'illustrent notamment par le nombre d'enseignants-chercheurs ayant des responsabilités éditoriales dans neuf revues universitaires ou nationales, telles que les *Archives de politique criminelle*, la *Revue Trimestrielle de Droit européen* ou la revue *Intersections*, *Revue semestrielle Droit & Genre*.

Le neuvième point fort de la politique de recherche du CDEP a été le soutien à la production et à l'investissement scientifiques de ses membres. Le choix des axes y contribue certainement. La volonté ferme d'associer tous les membres du laboratoire au développement des axes, la dotation récurrente du CDEP satisfaisante et en hausse, le rééquilibrage important des effectifs de professeurs comparés à ceux de maîtres de conférences, enfin la politique égalitaire du CDEP à l'égard de tous ses membres participent également à cette dynamique. De plus, Le CDEP a conduit une politique d'incitation forte de publication des actes des colloques. La politique de soutien du CDEP aux manifestations même hors axes a mené à une multiplication notable des manifestations scientifiques organisées. Le CDEP a lancé la collection numérique de ses travaux sur son site et a assuré la mise à disposition des données sur HAL, contribuant à la valorisation du travail de ses membres. Enfin, le CDEP accompagne les doctorants, à travers le soutien de leurs projets de recherche, notamment par la mise en place de journées d'étude annuelles et de procès fictifs.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Plusieurs points faibles sont notables.

Tout d'abord, en dépit de sa forte implication dans la recherche de contrat doctoral, le CDEP n'a pas encore promu la conclusion de conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre) ou de conventions de formation par la recherche en administration (Cofra).

En outre, en dépit de ses partenariats ponctuels, le CDEP n'a pas développé de véritable partenariat structuré avec les unités de recherche juridique de l'A2U.

De même, en dépit de sa forte implication dans les DIM de l'Université d'Artois, le CDEP n'a pas développé de liens forts avec les MESHS, même si le centre a conscience que la MESHS est un comptoir important pour le soutien des projets de recherche. Les soutiens de l'institution fédérative n'ont pas été mobilisés. Les enseignants-chercheurs ne se sont pas emparés de cette possibilité. Cela pourrait changer avec la présence d'un membre du CDEP dans l'équipe de direction de la MESHS et grâce à une meilleure connaissance par les enseignants-chercheurs des forces de la MESHS et de ses axes (vulnérabilité, transition, territoire).

De plus, le CDEP ne s'est pas encore fortement inséré dans des réseaux de recherche régionaux, n'a pas encore pu tirer profit des liens avec des universités proches et n'a pas encore mis en œuvre des rapprochements institutionnels significatifs avec les unités de recherche de l'Université d'Artois, bien qu'elle soit une partie dans l'Alliance A2U.

Ajoutons que, malgré les projets ANR, le CDEP n'a pas encore développé et structuré des liens forts aux niveaux européen et international. Toutefois le fait que de nouveaux projets ANR commencent en 2024 dans les deux branches concernées par ces projets illustre le début d'une structuration.

Bien que cela soit difficile et malgré les efforts d'ouverture à l'égard de tous les enseignants-chercheurs et de tous les projets, le CDEP n'a pas développé de méthode particulière pour assurer une égale répartition de la production scientifique entre les membres et n'a pas mis en place une politique d'accompagnement pour combler le déficit de production de certains membres.

Malgré la politique d'incitation des enseignants-chercheurs à déposer sur HAL leurs données, le CDEP n'a pas employé une méthode particulière pour garantir la systématique des enjeux d'intégrité scientifique et de science ouverte.

Le CDEP n'a pas renforcé le cadre de l'accompagnement des doctorants qui a été affaibli durant la crise sanitaire du Covid.

Enfin, les nouveaux axes choisis ne sont pas toujours en lien avec des masters, ce qui prive des synergies entre la formation et la recherche, notamment en faveur des étudiants.

En matière de risques rencontrés par le CDEP, il en existe plusieurs.

Le premier risque concerne l'opacité sur les conséquences opérationnelles de la mutualisation du service du secrétariat du CDEP avec les services de la Maison de la recherche du pôle d'Arras. Les difficultés pour comprendre les tenants et les aboutissants, ainsi que les avantages et les risques d'une telle mutualisation freinent le rapprochement.

Le deuxième risque concerne la prévention et la gestion des risques psychosociaux pour laquelle le CDEP ne se sent pas soutenu par sa tutelle. Les récentes difficultés pèsent encore et leur souvenir donne à craindre que cela ne recommence.

Le troisième risque concerne le soutien administratif insuffisant pour la mise en œuvre des recherches conventionnées en termes d'investissement budgétaire et d'accompagnement des tutelles relativement aux personnels d'appui à la recherche. L'effort très important des enseignants-chercheurs relativement aux réponses aux AAP pose avec acuité la question du soutien administratif pour le suivi des AAP et du recrutement des personnes compétentes.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

L'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société est remarquable : l'unité a noué des partenariats solides et fructueux avec les institutions judiciaires de Douai, elle participe également à l'élaboration d'un guide destiné aux industriels en matière d'intelligence artificielle et elle est à l'origine de la réalisation de documentaires destinés au grand public. L'unité pourrait toutefois faire davantage pour porter à la connaissance du grand public les résultats de sa recherche, tant ses objets de recherche sont au cœur des débats de société (l'intelligence artificielle, le genre...).

- 1/ *L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.*
- 2/ *L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.*
- 3/ *L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Un premier point fort tient à ce que l'unité a développé une politique remarquable d'ouverture au monde non académique, qu'il s'agisse du monde judiciaire, mais aussi des acteurs institutionnels locaux, comme enfin des industriels concernés par l'intelligence artificielle. L'unité a ainsi d'abord développé, structuré et alimenté des partenariats anciens avec les juridictions de Douai, proches géographiquement de l'unité, soit en particulier la Cour d'appel et la Cour administrative d'appel. Au cours de la période considérée, l'unité a renforcé ces partenariats, en nommant parmi ses membres une personne référente pour chaque partenariat ainsi qu'une personne en charge de la coordination de chacune des publications (Lettre de jurisprudence de la Cour administrative d'appel, Répertoire de jurisprudence de la Cour d'appel). L'unité veille également à inviter les magistrats des différentes juridictions concernées à intervenir lors des manifestations scientifiques organisées. L'unité est également ouverte aux acteurs politiques, aux représentants des services de l'État, des collectivités territoriales et des institutions, comme aux opérateurs économiques, invités lors de huit manifestations scientifiques qui se sont déroulées au cours de la période considérée, entre 2018 et 2023. Enfin dans le cadre du projet System X conclu avec le programme de recherche technologique français Confiance.AI (programme de recherche technologique français sur l'IA de confiance qui a pour mission de permettre aux industriels d'intégrer l'IA dans leurs systèmes), l'unité participe à l'élaboration d'un guide pratique de respect by design des valeurs de l'Union européenne par les systèmes d'intelligence artificielle à haut risque.

Un deuxième point fort réside dans le fait que l'unité a su développer des produits à destination du monde culturel, économique et social. Ainsi, dans le cadre du projet System X, l'unité contribue à l'élaboration d'un guide destiné aux industriels, afin de prévenir les atteintes aux droits fondamentaux dans le contexte de l'Intelligence artificielle. Dans le cadre du projet ANR HLPJ Genre, l'unité a également participé à la réalisation de trois documentaires, dont un relatif à une affaire criminelle ancienne (*L'affaire du crime du Lion d'or*), disponible sur YouTube (durée 1 h 23). L'unité a aussi organisé une manifestation culturelle lors d'un colloque (*Discours juridique, genre et histoire*, 2023) : le collectif Lectures féministes a été invité à se produire en scandant, sur fond musical, des extraits de textes juridiques et littéraires en lien avec le thème du colloque.

Enfin un troisième point fort tient à ce que l'unité participe à diverses manifestations ouvertes au grand public ou en organise : un ciné-club (ciné-droit, 6 projections annuelles), les Nuits du Droit (organisées à Douai depuis 2018), enfin les Fêtes du droit (qui font participer les différentes institutions juridiques et judiciaires ainsi que les étudiants). L'unité organise également des captations vidéo de certaines manifestations scientifiques qu'elle organise, lesquelles sont ensuite accessibles au grand public sur une chaîne dédiée, Artois TV. L'unité a enfin un projet de collection numérique de ses travaux de recherche, lesquels devraient bientôt être disponibles sur le site Internet de l'unité.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Un premier point faible tient à ce que l'unité n'a pas retiré de ses différents partenariats avec le monde non académique la possibilité de faire financer des recherches doctorales par le dispositif Cifre (Conventions industrielles de formation par la recherche) ni par le dispositif Cofra (conventions de formation par la recherche en administration).

Un second point faible tient ensuite à ce que l'on ne sait pas dans quelle mesure le grand public participe aux événements organisés par l'unité et qui lui sont ouverts. L'on ignore également quelle est l'audience d'Artois TV, chaîne sur laquelle sont diffusées plusieurs vidéos réalisées par l'unité et plus largement, l'on ne sait pas si l'unité parvient réellement à s'adresser au grand public, alors qu'elle bénéficie d'une expertise reconnue sur des sujets de société qui préoccupent bien au-delà du seul monde académique.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

La trajectoire de l'unité est ascendante, particulièrement féconde et remarquable. Créée en 1998 autour d'un axe de recherche fédérateur relatif à la protection de la personne, et de deux axes satellites relatifs à la protection du patrimoine et celle du territoire et de l'environnement, l'unité de recherche n'avait jamais été porteuse de recherche conventionnée. L'unité de recherche s'est alors transformée en structurant ses axes de recherche au regard des domaines d'intérêt majeurs de l'Université d'Artois et en répondant avec succès à des appels à projets (ANR-HLJP Genre, Chaire IA Responsable) qui ont fait émerger des thématiques innovantes, comme l'intelligence artificielle, sur lesquelles l'unité présente une expertise visible et concrétisée non seulement par des actions scientifiques, mais également par des liens avec les milieux socioéconomiques (Guide pratique de respect des valeurs par l'IA).

Il est proposé de maintenir cette trajectoire ascendante, à la fois en renforçant les axes, initialement embryonnaires et désormais particulièrement actifs (Intelligence artificielle, genre), et en remodelant un axe moins fédérateur et performant (protection du patrimoine). L'unité a d'ailleurs poursuivi sa dynamique et ses ambitions scientifiques en structurant sa production scientifique autour de l'analyse et de l'étude des thématiques de cinq axes : Personnes, vulnérabilité et lien social ; Genre, intersectionnalité et droit ; Territoire, environnement, transition ; Intelligence artificielle saisie par le droit ; Éthique, diligence et redevabilité de l'action publique et des activités privées.

Cette structuration de la recherche sera alimentée par une dynamique de réponse à des APP. C'est ainsi que pour l'axe Personnes, vulnérabilité et lien social, un projet de dépôt ANR « Les violences gynécologiques et obstétricales » est envisagé. Quant au nouvel axe « Genre, intersectionnalité et droit » (GID) et à la suite de l'ANR HLJP Genre, plusieurs réponses à des AAP sont déposées ou en cours de dépôt en vue d'obtenir des financements provenant de l'ANR ou de l'ERC, en particulier : le projet GIP « Mixité en détention », le projet ANR JCJC VioletGinger (CHJ, UMR 8025), le projet « enfermement des femmes », en partenariat avec la Direction de l'Administration pénitentiaire, enfin, le projet ANR JCJC sur le genre et le droit saisis par la science politique. Concernant l'axe « Territoire, environnement, transition » (TET), la production scientifique pourrait se poursuivre et se développer substantiellement à l'aune, par exemple, du projet de Chaire IUF déposé et ayant pour titre : « Préservation de la nature sauvage en Europe : Ré-ensauvagement et droits de la nature (Projet Artémis) ». Pour l'axe « Intelligence artificielle saisie par le droit » (IASD), est prévu le dépôt du projet ANR Vieillesse, handicap et IA.

Ces perspectives scientifiques ambitieuses sont complétées par une structuration institutionnelle plus solide du laboratoire, avec une direction adjointe, deux coordinateurs pour chacun des principaux axes de recherche, et plusieurs correspondants en relation avec les partenaires ou les services universitaires. Est également prévu un comité de pilotage des axes, structure informelle réunissant toutes les coordinatrices et tous les coordinateurs d'axes autour de la direction et de la direction adjointe de l'unité pour faire état des travaux en cours, de ceux planifiés ou projetés ainsi que des ventilations budgétaires requises.

La trajectoire de l'unité est claire et ambitieuse. Elle suppose toutefois d'assurer l'accompagnement administratif de l'unité par un recrutement au sein de la maison de la recherche, dans la perspective d'assurer le suivi de l'exécution des projets.

La trajectoire de l'unité devra intégrer les doctorants dans les projets. Une première étape est ainsi franchie avec le dépôt d'un projet ANR, prévoyant un contrat doctoral (sur le thème des violences gynécologiques et obstétricales), mais il convient également de mieux préciser les liens entre les doctorants et les axes de recherche, ainsi que leur accompagnement institutionnel par l'unité à travers des événements et manifestations.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

Le comité recommande :

- d'établir des indicateurs permettant de mesurer la charge de travail administratif impliquée par l'accroissement de la recherche conventionnée.
- de conditionner la poursuite de la recherche conventionnée à un recrutement d'un personnel de soutien à la recherche chargé du suivi de projet au sein de la maison de la recherche d'Arras.
- de clarifier la répartition du temps de travail du secrétariat sur le site de l'unité de recherche (Douai) et le site de la maison de la recherche.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Il est recommandé à l'unité de poursuivre ses efforts afin de disposer d'un personnel d'appui à la recherche au statut pérenne, qui puisse partager son temps entre les locaux de l'unité et la Maison de la recherche, structure centrale située au niveau de l'Université et qui regroupe les différents personnels d'appui à la recherche. Ainsi ce personnel, une fois formé, pourra aider l'unité à exécuter les importants budgets qui lui ont été attribués et sera au plus près des enseignants-chercheurs afin de collaborer davantage avec eux.

Il est également recommandé à l'unité de renforcer la cohésion parmi les doctorants, en leur permettant d'échanger sur leurs sujets de thèse, dans le cadre de rendez-vous réguliers autour d'un petit déjeuner ou d'une conférence doctorale.

Il est enfin recommandé à l'unité de mieux accompagner les doctorants en les associant davantage à ses travaux de recherche et en participant, aux côtés de l'école doctorale, à l'organisation des comités individuels de suivi des thèses.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

Le comité recommande :

- de développer des liens avec les unités de recherche de l'alliance A2U, et au-delà, avec les unités de recherche régionale.
- de développer des liens avec la MESHS.
- de veiller à une égale répartition scientifique entre les membres.
- de clarifier les données de la mutualisation avec la MESHS.
- de renforcer l'accompagnement collectif des doctorants (rencontres annuelles, formations).
- de développer les liens entre la formation et la recherche concernant les nouveaux axes (masters, participation des étudiants aux colloques).

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

Il est recommandé à l'unité de développer des partenariats au-delà des juridictions, avec le secteur industriel notamment puisque l'unité contribue à la rédaction d'un guide pratique destiné aux industriels, et ce, dans le but de développer les possibilités de stages ou de financement des thèses, par le dispositif Cifre.

Il est également recommandé à l'unité de porter davantage les résultats de ses recherches à la connaissance du grand public, par l'utilisation de supports du type podcast par exemple.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 09 octobre 2024 à 09h00

Fin : 09 octobre 2024 à 16h30

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

Hcéres – Planning des entretiens du mercredi 9 octobre 2024 - Évaluation du CDEP

8 h 30 – 9 h : Réunion de démarrage du comité d'experts à huis-clos en présence du conseiller scientifique

9 h 00 – 9 h 30 : 1ère Séquence – 30 minutes

Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité (directeur, directeur adjoint, co-directeur, ancien DU et futur DU, responsables d'axes, administrateur du labo mais « membres de la direction » ne peuvent être présents à d'autres séquences à huis-clos), en la présence de Monsieur Hugues Hellio, directeur du CDEP et de Monsieur Olivier Clerc, directeur adjoint du CDEP depuis 2023.

9 h 35 – 10 h 20 : 2ème Séquence – 45 minutes

Entretien à huis-clos avec les représentants des tutelles, en la présence de Mme Anne-Gaëlle Weber, Vice-présidente déléguée à la Recherche en Sciences Humaines et Sociales de l'Université d'Artois.

10 h 20 – 10 h 30 : Pause

10 h 30 – 11 h 30 : 3ème Séquence – 60 minutes – 15 mn exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses.

Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité, y compris les personnels d'appui à la recherche, les professeurs émérites et les chercheurs associés.

13 h 00 – 13 h 30 : 4ème Séquence – 30 minutes

Entretien à huis-clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction). Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à la réunion.

13 h 30 – 14 h 00 : 5ème Séquence – 30 minutes

Entretien à huis-clos avec les doctorants et les postdoctorants.

L'un des participants à la réunion, désigné comme représentant, peut présenter la vision que les doctorants ont de leur unité, les points d'appréciation positifs, les points à améliorer.

14 h 00 – 14 h 30 : 6ème Séquence – 30 minutes

Entretien à huis-clos avec le personnel d'appui à la recherche (PAR), en la présence de Madame Sarah Robaszkiewicz, adjointe technique de recherche et de formation auprès du CDEP.

14 h 30 – 14 h 45 : Pause

14 h 45 – 15 h 15 : 7ème Séquence – 30 minutes

Entretien final à huis-clos avec la direction huis-clos, en la présence de Monsieur Hugues Hellio, directeur du CDEP et de Monsieur Olivier Clerc, directeur adjoint du CDEP depuis 2023.

15 h 30 – 16 h 30 : Entretien à huis-clos du comité d'experts, en la présence du conseiller scientifique.

16 h 30 : Fin des entretiens.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Arras, le 21/11/2024

DRECV
Affaire suivie par :
Cyrielle TIRMAN

Le Président de l'Université

A

HCERES
2 Rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle évaluation du CDEP UR 2471

Réf : DER-PUR260024760-SHS2-CDEP

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université d'Artois et en particulier au nom de Monsieur Hugues Hellio le Directeur, et des membres de l'unité de recherche CDEP UR 2471 à vous remercier pour la qualité du rapport d'évaluation ainsi que pour les échanges constructifs que nous avons pu avoir avec le comité lors de la visite du 9 octobre 2024.

En réponse aux points d'amélioration soulignés par le comité, le Directeur et les membres de l'unité souhaitent apporter les informations complémentaires suivantes :

- En page 5, le rapport fait mention à deux reprises de 7 personnels d'appuis à la recherche (PAR) affectés au CDEP, ce qui laisserait envisager une large dotation en PAR, ce qui n'est pas le cas. Durant la période de référence, le CDEP n'avait qu'un PAR à 80% qui n'était pas encore lié, comme c'est le cas aujourd'hui, à la Maison de la recherche
- En page 8, on peut lire "L'unité n'affecte pas une partie des ressources dans la perspective de favoriser l'émergence de thématiques distinctes des axes". Cela n'est pas vrai, tant la recherche Genre que celle sur IA ont initialement été développées en dehors des axes et sur fond propre du CDEP.

Par ailleurs, l'Université d'Artois en tant que tutelle prend acte des inquiétudes formulées par le comité du HCERES au sujet des risques psycho-sociaux et du dimensionnement du soutien administratif au CDEP et souligne qu'elle y est très attentive depuis longtemps déjà. Le rattachement du poste de soutien administratif du CDEP à la Maison de la Recherche a d'ailleurs constitué une première réponse à ce risque. Elle signale également qu'elle est attentive à la pérennité du soutien à la recherche et qu'elle encourage les enseignants-chercheurs à songer, dans leurs réponses aux appels à projets de grande ampleur, au recrutement de personnels dédiés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Signé le lundi 25 novembre 2024,
A 10:22:04
Par Pasquale Mammone, Président

Le président de l'Université d'Artois

Pasquale MAMMONE

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



19 rue Poissonnière
75002 Paris, France
+33 1 89 97 44 00

